FORFAITS DE SKI

Serre Chevalier Vallée – Saison 2026 / 2027

gratuit pour les moins de 6 ans puis **55 € pour les 6 à 20 ans inclus**

Les conditions :

- être domicilié à Puy-Saint-André
- être scolarisé
- avoir moins de 21 ans au 05/12/2026

Les documents à fournir :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- un certificat de scolarité (sauf pour les écoles du Pinet et de St-Blaise) ou une carte étudiante
- une copie de la carte d'identité, du passeport ou du livret de famille
- une photo d'identité
- si vous en avez un : le numéro inscrit sur votre ancien forfait de ski SCV

Le paiement se fera auprès du Trésor public par le biais d'un Avis de somme à payer qui vous sera envoyé dans le courant du mois de novembre 2026

Les documents sont à fournir à la mairie de Puy-Saint-André **par courriel accueil@puysaintandre.fr (ou à défaut dans les boîtes « Mairie » situées à Pierre-feu et au Clos du Vas)**
renseignements par téléphone au 04 92 20 24 26

jusqu'au samedi 31 octobre 2026

AUCUN RETARD NE SERA TOLÉRÉ

COMMUNE DE PUY-SAINT-ANDRÉ

SERRE CHEVALIER DOMAINE SKIABLE